



**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 28
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230316D002
Classification : 7.1 – Finances locales – décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE – Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET – Mme Nathalie ROZÉ – M. Bertrand LERAY – M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON – Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD – Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita – M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL – M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022

N° de l'acte : 230316D002 – 7.1 – Finances locales – décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « ESPACE CULTUREL »

Les membres du Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS »

Les membres du Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maurice Perrion", is written over a light blue horizontal line.

Maurice PERRION